

*Seul le prononcé fait foi*

# **Assemblée générale de la FDSEA 2018**

Mardi 29 mai 2018

Mesdames et Messieurs les parlementaires,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental,  
Monsieur le Président de la chambre d'agriculture de Région,  
Madame la Présidente de la FNSEA,  
Monsieur le Président de la FDSEA de Seine-et-Marne,  
Mesdames et Messieurs les élus,

C'est un plaisir pour moi de clore votre assemblée générale ici à Nangis, au centre de la Brie, à deux pas de la sucrerie Lesaffre, un des fleurons de nos filières agricoles seine-et-marnaise que j'ai pu visiter en décembre dernier.

Je me réjouis également de retrouver Christiane Lambert que j'ai connue dans mes précédents postes (Périgord, Maine-et-Loire...) et je crois pouvoir dire que nous avons bien travaillé ensemble et en confiance.

Madame Lambert, je suis heureuse de vous revoir, pour ma part dans un nouveau département, et pour vous dans de nouvelles fonctions, aujourd'hui en tant que Présidente de la FNSEA.

La situation a évolué depuis votre dernière assemblée générale : à la même époque l'année dernière, nous venions de changer de Président de la République, de Gouvernement, et nous étions en période de réserve électorale dans la perspective des élections législatives. Mon prédécesseur n'avait pas pu s'exprimer.

Depuis lors des chantiers gouvernementaux ont été lancés. J'y reviendrai.

Depuis lors, des changements sont intervenus à la tête de vos organisations : la création d'une chambre de région avec le Président Hillairet présent à nos côtés – et permettez-moi également de profiter de cette tribune pour remercier le Président Thierry Bontour de son action – et bien sûr également vous, monsieur le Président Cyrille Milard. Je vous remercie très sincèrement de m'avoir invitée.

Vous pouvez croire combien je mesure la force mais aussi la difficulté de cet engagement, à un moment où tout bouge vite et où l'agriculture est questionnée.

## **1. Je commencerai mon propos sur l'actualité encore récente, celle de la campagne PAC :**

J'ai le sentiment que nous sortons du tunnel.

Depuis l'année dernière, le retard a été rattrapé sur le 1<sup>er</sup> pilier, et pour la première fois depuis 3 ans, vous avez pu télédéclarer vos aides PAC en connaissant vos surfaces admissibles et vos droits à paiement de base de l'année précédente.

Grâce au dynamisme de votre syndicat, mais aussi des centres de gestion et des services de l'État, 2306 dossiers PAC ont été déposés, dans un délai de 6 semaines, comme cela était le cas avant les années tumultueuses de 2015 à 2017. Telepac a même enregistré un pic de plus de 30 000 dossiers déposés au niveau national lundi 14 mai, un record depuis la création du logiciel.

Mais les énergies restent mobilisées sur le 2<sup>nd</sup> pilier, au titre duquel l'État vous doit encore le solde des aides 2016 et 2017.

Les MAEC et la bio 2016 sont en cours d'instruction depuis la mi-mai, mais s'avèrent complexes et fastidieuses. Le paiement des premiers dossiers devrait se concrétiser d'ici l'été. Les MAEC et la bio 2017 sont quant à elles annoncées pour des paiements d'ici la fin de l'année.

## **2. Alors que les retards de paiement s'estompent enfin à l'échelle nationale, les regards se tournent vers la préparation de la PAC post-2020 à l'échelon communautaire.**

**Un des éléments structurants de cette nouvelle PAC sera la part du budget européen qui y sera consacré.** C'est ce que l'on appelle le Cadre Financier Pluriannuel. Vous savez que pour compenser le Brexit, et financer les nouvelles priorités, la Commission met sur la table une proposition de réduction de 5% du budget de la Politique Agricole Commune en euros courants.

Cela n'est pas acceptable pour le gouvernement. À plusieurs reprises – y compris devant l'Assemblée Nationale – le Ministre de l'agriculture s'est exprimé en ce sens. Je cite « une telle baisse, drastique, massive et aveugle, est simplement inenvisageable ».

Les négociations sur la proposition de cadre financier pluriannuel vont se poursuivre, au niveau européen. Vous avez compris que l'objectif du gouvernement est de maintenir le budget de la PAC, mais aussi de faire progresser au maximum les discussions avant les élections européennes de mars 2019 et les renouvellements de la Commission en septembre 2019.

En même temps l'objectif du gouvernement est de **moderniser la PAC autour d'un projet ambitieux.**

Ce projet, présenté dans un document de position transmis à Bruxelles fin 2017, peut se résumer en 4 points :

- libérer le développement des entreprises par un juste prix pour les producteurs et en favorisant le travail en filières
- renforcer les outils de gestion des risques
- rémunérer les services environnementaux de l'agriculture
- favoriser les transitions climatiques, énergétiques et territoriales en encourageant la transformation des pratiques, des systèmes de production et des filières

Mais de nouvelles propositions de la Commission font également débat, comme des objectifs de résultats plutôt que de moyens, une plus grande subsidiarité des États membres, un plafonnement des aides et le ciblage des aides vers les « véritables » agriculteurs.

Vos organisations travaillent sur l'ensemble de ces dossiers, dans l'objectif de terminer les négociations les plus déterminantes d'ici la fin de l'année, afin que la nouvelle PAC soit définie avant la mise en œuvre du Brexit et les élections européennes et soit opérationnelle dans les exploitations en 2021. Ce calendrier est très ambitieux.

### **3. Je voudrais également évoquer les nombreuses fois où l'agriculture est revenue sur le devant de la scène publique depuis l'année dernière.**

a. Depuis l'année dernière, le grand public s'est emparé du sujet du **glyphosate**. Au travers de ce sujet, l'agriculture a été placée au cœur d'un débat de société. Si le citoyen français ne peut prétendre être un expert du sujet, ou en mesure de décrypter les conclusions de trois rapports scientifiques robustes mais divergents, il a pourtant bien souvent donné son avis, sur les réseaux sociaux ou via les médias. L'issue est celle que l'on connaît aujourd'hui : la substance active a été ré-homologuée pour 5 ans, le gouvernement souhaite l'interdire d'ici 3 ans, mais retient le principe de possibilités de dérogation pour tenir compte de l'absence éventuelle d'alternatives pour certains usages ou conditions particulières.

Dans les suites directes de ces débats, le Gouvernement a lancé en janvier une concertation sur un **plan national portant sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides**. Sur la base de cette concertation, le plan de sortie des phytos a été signé par 4 Ministres le 25 avril dernier, et vise 4 objectifs :

- Diminuer l'utilisation des substances les plus préoccupantes pour la santé et l'environnement ;
- Mieux connaître leurs impacts ;
- Amplifier la recherche d'alternatives ;
- Renforcer le plan Ecophyto2.

En parallèle, vous aviez proposé, lors du Salon de l'agriculture, votre « Contrat de solutions », et ainsi démontré que vous vous inscriviez dans le mouvement, sans attendre de subir les interdictions successives. Les solutions que vous proposez relèvent de huit thématiques : amélioration des plantes et innovation variétale, robotique et agroéquipement, agriculture numérique, produits de protection des plantes innovants, biocontrôle, pratiques agronomiques, démarches de filière et de territoire et conseil, formation et diffusion. On le voit, malgré certaines campagnes de presse ou certaines déclarations, souvent d'ailleurs de non spécialistes, **agriculture et société vont dans le même sens.**

b. Depuis l'année dernière, nous avons également vécu, les débats portés dans le cadre des **États généraux de l'alimentation (EGA).**

Ils se concrétisent ces jours-ci puisque le projet de loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable » est à l'assemblée nationale depuis le 22 mai.

L'opportunité de ces débats était réelle. Pour la première fois, l'alimentation a été replacée, publiquement, à l'interface entre les enjeux économiques des filières agricoles, de santé publique, de préservation de l'environnement, mais aussi de culture française et de société. Les milliers d'amendements déposés dans le cadre du projet de loi témoignent des attentes sociétales sur un tel sujet. Je sais que votre investissement dans ces débats, puis dans la rédaction des plans de filière, a été immense. Le temps, volontairement restreint, pour le dépôt de ces plans de filières a nécessité de parler directement des sujets sensibles, en premier lieu la répartition de la valeur. **Ainsi, ces plans reflètent tous une volonté d'aller de l'avant, en toute responsabilité, et souvent en réponse aux demandes de la société.**

Je crois sincèrement que ces réflexions au sein des filières, et l'intégration, pour la plupart d'entre elles, du monde de la distribution, est un pas de plus vers la recherche d'une plus grande valeur ajoutée pour les producteurs que vous êtes.

À mon sens, **l'une des opportunités qu'il vous convient de saisir est celle de la contractualisation, comme pivot des relations commerciales** : le projet de loi propose une inversion du processus de construction du prix payé aux agriculteurs, qui s'appuie désormais sur les coûts de production des producteurs. Le contrat et le prix associé seront désormais proposés par celui qui vend.

c. Enfin, dans le prolongement des EGA, le **volet agricole du grand plan d'investissement** consacre 5 milliards d'euros à l'agriculture, et en premier lieu à la transformation de l'amont agricole et forestier (2,8 Mds d'€), mais aussi 500 millions € sur l'innovation et la structuration des filières.

Ce plan d'investissement repose sur des financements qui n'ont pas d'effet sur le déficit public, comme des prêts, des fonds propres ou des fonds de garantie, notamment grâce à une mobilisation exceptionnelle de la Caisse des dépôts.

d. Toujours depuis l'année dernière, **les quotas sucriers ont été abrogés** et les emblavements de betteraves ont progressé de 20% à l'échelle nationale. Récemment structurée, la filière a été une des premières à explicitement prévoir des clauses de répartition de la valeur entre planteurs et sucriers.

Dans le département, le monde des élus et le monde des routes ont été sensibilisés sur le sujet, afin d'anticiper d'éventuels conflits liés à l'augmentation du nombre de camions sur les routes. Une réunion annuelle a été convenue sur cette question de circulation en amont de chaque campagne.

e. Sur le sujet essentiel du **foncier**, un nouveau projet de loi est annoncé pour la fin d'année. Il devrait viser à mieux partager et mieux protéger le foncier.

f. Dans notre département, **un premier cas d'étude préalable agricole porté par un aménageur**, a fait l'objet d'un examen en CDPENAF, et prévoit, au titre de mesures de compensation du foncier agricole prélevé, d'investir dans un projet d'usine de trituration de graines de soja, à l'appui de la demande de l'élevage en tourteaux produits dans l'aire d'appellation « Brie de Meaux » et « Brie de Melun ».

g. Enfin nous avons vécu ensemble un **nouvel épisode d'inondations cet hiver**, qui a de nouveau affecté l'agriculture seine-et-marnaise et à nouveau fait la une des médias. **C'est un dossier compliqué où les agriculteurs sont à la fois des victimes des inondations mais également une partie de la solution.**

Des victimes, c'est évident : au plus fort de la crue de ce printemps, plus de 2000 ha de terres agricoles étaient sous l'eau avec des conséquences, très importantes pour ceux chez qui l'inondation aura duré le plus longtemps. Je pense bien sûr à la vallée de la Seine et notamment à la Bassée, où certaines parcelles étaient encore inondées début mai.

Sur ce dossier vous avez su vous faire entendre. Votre mécontentement était légitime.

Une réunion, à laquelle j'ai participé, a été organisée le 18 mai dernier sous la présidence du Préfet de région, préfet coordinateur de bassin avec les représentants des chambres d'agriculture de l'amont du bassin, Seine-Grands-Lacs qui gère les barrages réservoirs en amont, sur la Seine, l'Aube, la Marne et l'Yonne, VNF, l'agence de l'eau et les services de l'État.

**Une réunion qui de mon point de vue a été positive avec des décisions concrètes prises et mises en chantier :**

- la création d'un observatoire des zones agricoles inondées ;
- la mise en place de comités de liaison agriculteurs – VNF- Seine-Grands-Lacs ;
- l'examen des modalités d'indemnisation dans le cas d'infrastructure de lutte contre les inondations qui impactent les terres agricoles sur le modèle de ce qui existe déjà dans l'Oise ;
- la reconnaissance de l'importance de terres agricoles comme instrument de réduction de l'impact des inondations sur la région parisienne avec l'examen en liaison avec les collectivités territoriales et notamment la métropole d'un dispositif de servitudes qui seraient indemnisées.

Dans le cadre de ces orientations données par le préfet coordinateur de bassin, je serai prochainement amenée à prendre une initiative avec l'ensemble des partenaires concernés afin de traiter au niveau local ce qui peut l'être, et contribuer aux travaux menés à l'échelon du bassin.

**On le voit, l'agriculture est de plus en plus positionnée au cœur de l'actualité française. Nos concitoyens se passionnent pour nos sujets, et expriment des attentes très fortes à votre endroit.**

**Les sujets agricoles étaient traditionnellement abordés en dialogue bilatéral entre le Ministère de l'agriculture et chacun de vos organismes représentatifs, il en est tout à fait autrement aujourd'hui : la société civile s'invite dans les débats.**

Au-delà des médias traditionnels, il faut désormais faire avec les réseaux sociaux, et ce même si c'est difficile, en essayant de dépasser les retours aussi gratuits que violents.

Et c'est là, je crois, une nouvelle mission qui complexifie encore le métier d'agriculteur. Votre sujet de débat aujourd'hui est extrêmement pertinent : la place de l'agriculture dans les médias et dans sa relation avec la société semble déterminante pour les années à venir.

**Mais, je crois que l'intégration de la société civile dans nos débats représente aussi une chance sur le long terme :** la société demande plus de lien avec les producteurs ? À vous de témoigner, de partager vos réalités.

La société questionne ? À vous d'expliquer, d'infirmer, de confirmer.

L'État a un rôle à jouer également, et peut faciliter une meilleure connaissance réciproque, gage d'échanges plus apaisés. Par exemple je me propose de **communiquer positivement sur la manière dont les agriculteurs dans ce département respectent les conditionnalités des aides et la réglementation.** Le bilan effectué par la DDT avec tous les corps de contrôle montre que les cas de non-conformités graves sont rares et que ces contrôles se passent bien. C'est une posture de responsabilité des agriculteurs seine-et-marnais qu'il faut valoriser.

#### **4. J'en viens à la dernière partie de mon propos qui porte sur l'avenir.**

**Les difficultés et les sujets de mécontentement ne manquent pas, vous les avez exprimés.** Vous avez appelé mon attention sur les situations les plus difficiles, parfois assez terribles. J'y suis sensible et vous savez que les services de la DDT se mobilisent aux côtés de vos organisations pour apporter des solutions à ces exploitants en très grande difficulté.

Quatre années de crises successives : des intempéries, des inondations, des prix bas, toujours bas.

Des exploitations qui disparaissent de manière anticipée, d'autres qui s'agrandissent mais jusqu'où ?

Une agriculture qui est de plus en plus questionnée avec les injonctions contradictoires des consommateurs, des citoyens et des médias.

**Mais aussi des exploitations seine-et-marnaises qui gardent une dimension économique que beaucoup de départements nous envient, des agriculteurs bien formés, une proximité du marché parisien. Bref des atouts, encore beaucoup d'atouts.**

Comment relever le défi ? Comment retrouver des revenus, de la résilience ? Comment répondre aux attentes des marchés, des consommateurs ?

Vous vous posez tous ces questions. **Vous êtes à l'heure des choix stratégiques.**

Si je voulais simplifier on pourrait dire que l'avenir de vos exploitations oscille entre deux modèles, deux archétypes, même si dans la réalité, pour chaque exploitation c'est un peu des deux.

- Celui d'exploitations tournées vers les productions à destination des grandes industries alimentaires et de l'exportation.
- Celui d'exploitation tournées vers la valeur ajoutée locale, au sens large c'est-à-dire jusqu'à l'approvisionnement du marché de l'agglomération parisienne.

**Il n'est pas question d'opposer ces modèles.** L'un n'est pas meilleur que l'autre.

**Une exploitation tournée vers le marché des productions échangées à l'international c'est de l'industrie lourde.** On voit bien qu'il y a une question de taille d'exploitation, mais aussi de capacité à accéder au capital avec le problème de trouver des investisseurs, y compris en dehors de la sphère familiale, voire agricole et bien sûr d'assurance, de garantie contre les aléas de marché.

D'un autre côté si les exploitations plus modestes pouvaient encore il y a quelques années tirer de substantiels revenus de la vente de productions à destination des grandes industries et de l'exportation, ce n'est plus le cas. Désormais les prix mondiaux sont bas et leurs concurrents sont des exploitations de plusieurs milliers d'hectares du bassin de la mer Noire. La concurrence sera difficile.

**Pourtant ces exploitations n'ont pas vocation à disparaître pour autant qu'elles puissent créer de la valeur locale. Il n'y a pas d'autre solution.**

Créer de la valeur ajouter locale c'est se diversifier, travailler au montage de circuits d'approvisionnement locaux, produire sous label, capter le marché de la restauration collective, transformer les produits, produire de l'énergie, valoriser le bâti agricole.

Il faut « reterritorialiser » l'agriculture. Rêvons : et si la Seine-et-Marne ne fournissait pas seulement Paris en céréales mais également en légumes, viande, produits laitiers et pourquoi pas énergie ? Ou si ce n'est pas la totalité, une part substantielle.

Évidemment c'est plus facile de l'énoncer que de le mettre en œuvre.

**Si la mise en mouvement de vos exploitations vous appartient, c'est la responsabilité des pouvoirs publics à tous les niveaux de bâtir le cadre qui permettra de libérer les énergies et de vous aider à faire aboutir vos projets.**



- Vos organisations professionnelles au premier rang desquelles la **chambre d'agriculture de région**. Je salue son engagement pour la mise en place d'un instrument d'investissement au bénéfice des projets agricoles en mobilisant les indemnités financières liées à la compensation agricole, le renforcement prévu de sa présence sur les exploitations pour les accompagner dans les changements et son effort pour représenter la diversité des types d'exploitation franciliens.
- **Les communes**, dont certaines prennent des initiatives pour établir des relations de proximité avec les agriculteurs à travers des projets alimentaires de territoire comme ce qui est en train d'être étudié à l'échelle de la communauté de communes du Bassée-Montois
- **Le département**, dont l'engagement auprès des agriculteurs est solide et qui porte le projet de plateforme d'approvisionnement de la restauration collective à partir de produits seine-et-marnais qui devrait voir le jour dans les prochains mois.
- **La région Île-de-France** qui approuvera avant l'été son pacte agricole régional qui, si j'en crois les orientations générales présentées en avril, appuiera substantiellement les mutations de notre agriculture et qui est autorité de gestion des crédits du 2ème pilier de la PAC.
- Et bien sûr **l'État**, qui fixe le cadre réglementaire général :
  - celui de l'amélioration des relations contractuelles entre les opérateurs à travers la loi en cours de débat à l'assemblée nationale
  - celui du grand plan d'investissement de 5 milliards € destiné à l'agriculture avec notamment 400 millions € pour le soutien aux projets d'innovations collaboratives et territoriales,

Lorsque les modalités de mobilisation de ces financements seront définies, il vous appartiendra de vous en emparer au service de vos projets. Les services de l'État vous appuieront en ce sens et sauront également jouer le rôle de médiateur et facilitateur réglementaire qu'ils ont toujours joué.

N'hésitez pas à associer la DDT, la préfecture au montage de vos projets et si vous le souhaitez, je vous propose de mettre en place un comité départemental associant l'ensemble des services et des partenaires, dont la mission serait de faciliter la mise en œuvre des projets et de lever les obstacles à leur réalisation.

**Emparez-vous des territoires, saisissez-vous des opportunités, faites mentir ceux qui ne connaissent ni votre métier ni vos ambitions, sollicitez les pouvoirs publics et surtout ne vous découragez pas.**

Je vous remercie.